

Groupe de travail du 29 janvier sur les remplaçants
Le SNUDI FO réaffirme clairement les revendications :
NON au découpage du département en 3 ou 4 zones et à la fin des circonscriptions
Non à la dissolution des brigades REP+ !

Plus que jamais, toutes et tous en grève jeudi 5 février !

Ce jeudi 29 janvier, l'inspecteur d'académie du Rhône avait convoqué différentes organisations syndicales à un groupe de travail sur les remplaçants.

Mardi 27 janvier la DPE nous avait communiqué 2 propositions de redécoupage des zones de remplacement dans le Rhône, projet que nous avons immédiatement fait connaître à la profession :

- Les titulaires remplaçants de la brigade départementale ne seraient plus rattachés à une circonscription mais à une des 3 zones qui découpe le département en 3 zones géographiques comprenant de nombreuses circonscriptions
- Rien en revanche sur la question de la dissolution des ZBF dans la brigade départementale...et pour cause... Ce sera la double peine pour ces collègues, car en plus de la perte de leur statut, ils vont subir le nouveau zonage de remplacement que souhaite mettre en place l'inspecteur d'académie !

Pour le SNUDI FO c'est très clair :
Il est hors de question pour de choisir la longueur de la corde avec laquelle devraient être pendus nos collègues TR et ZBF !

Pour le SNUDI FO il est hors de question d'accompagner la mise en place de cette contre-réforme. Notre syndicat a d'ailleurs interpellé l'inspecteur d'académie sur le but poursuivi par le Ministère ... grand blanc de l'administration, à part d'invoquer la nécessité de découpage en 3 ou 4 zones pour utiliser le nouveau logiciel de gestion.

Le SNUDI FO a souligné que le logiciel répondait à une commande du Ministère, ce qui prouve bien une intention ! Celle de masquer le manque de professeur des écoles (rappelons que le Rhône va supprimer 94 postes pour la rentrée 2026). Suppression de postes, casse du statut des remplaçants, fin des ZBF et de la formation REP+, tout est lié !

Des mesures de carte scolaire floues pour les ZBF ...
Et inéquitable pour les TR déjà en poste !

Concrètement, les TR déjà en poste, verront leur école de rattachement maintenue, mais leur périmètre d'intervention sera officiellement élargi à une des zones.

Les collègues PES sortant et ceux qui ne sont pas encore titulaires de leur poste, devront formuler obligatoirement un vœu MOB lors du mouvement, mais au lieu de classer les 40 circonscriptions par ordre de préférence au sein du MOB, ils ne pourront classer que 3 ou 4 zones !

Se pose ensuite la question de l'attribution de l'école de rattachement.

Par exemple : un enseignant qui obtient la zone « nord », peut se voir attribuer son école de rattachement aussi bien à Belleville qu'à Rillieux ! Comment les collègues vont-ils être départagés pour le choix de leur école de rattachement ?

Interrogé sur la question, l'administration a répondu qu'elle cherchait une solution équitable, peut-être par COLIBIRIS...

Mais quid alors des collègues déjà TR et qui ont déjà leur école de rattachement ; ils ne pourront pas solliciter une circonscription plus proche de leur domicile via le mouvement départemental ?

**La sectorisation en 3 zones géographiques constitue
une très grande dégradation des conditions de travail !
Double peine pour les ZBF et la fin des 18 demi-journées
de formation / concertation !**

Pour le SNUDI FO les choses sont claires ! Notre syndicat ne peut cautionner et négocier une telle dégradation des conditions de travail des remplaçants :

- Ces postes sont déjà très peu attractifs, ce sont des collègues débutants qui les occupent, ainsi, ils vont cumuler leur inexpérience dans le métier et des trajets incertains et longs !
- Les zones géographiques de remplacement seraient beaucoup plus étendues, quid des collègues qui ne disposent pas de véhicules, ou qui n'ont même pas le permis ?
- Qui va gérer les remplacements ? selon le chef de la DPE, la DPE3 et les circonscriptions le feraient ensemble...pourtant au nom d'un nouveau logiciel de gestion que ce zonage est mis en place...
- Les ZBF perdraient le versement de leur prime REP+ en intégralité telle que servie actuellement. Nos collègues, si la dissolution devait être validée pourraient « bénéficier » d'une mesure de carte scolaire qui les positionnerait sur un rattachement administratif d'une école en REP+... Selon la DPE, ils ne seraient pas perdants, car ils percevraient le versement de la prime REP+ sur les périodes de remplacement considérées et non au 1/30^e par jour effectué. Autrement dit, le versement intégral de cette prime, et 1/30^e de la prime défalquée du traitement par jour hors REP+

Le SNUDI FO s'est « félicité » que la DSDEN applique enfin les textes en la matière !

- Interrogé par notre syndicat sur le devenir des coordonnateurs REP+, la DPE a assuré qu'ils seraient maintenus mais qu'ils n'auraient plus à gérer le positionnement des remplaçants pour les jours de formation ou concertation...qui le fera alors ?

Notre syndicat a rappelé qu'en 2019, la Brigade REP+ avait été dissoute, ce qui avait fait disparaître les formations et concertation en REP+ !

En réalité, l'inspecteur d'académie du Rhône souhaite faire disparaître la brigade REP+, puisqu'il a refusé la possibilité de créer une zone géographique qui ne comprendrait que des écoles REP+ ...

Plus que jamais, le SNUDI-FO s'associe à l'appel lancé par 40 enseignants remplaçants réunis en stage syndical le 20 janvier :

Toutes et tous en grève jeudi 5 février et au rassemblement à 11h devant la DSDEN (21 rue Jaboulay Lyon7)

Envoyez vos déclarations d'intention de grève avant lundi 2 février minuit !

Non au 3 ou 4 zones de remplacement ! Maintien du rattachement des remplaçants à une circonscription !

Maintien des brigades REP+ ! Maintien des 18 demi-journées libérées en REP+ ! Non à la fusion des remplaçants !

Grève appelée par le SNUDI-FO, la CGT, SUD et le SNUipp